



FORMATION SUPÉRIEURE



DIPLÔME FÉDÉRAL DE  
**MAÎTRE PLÂTRIER**



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**  
fédération vaudoise des entrepreneurs

## Généralités

Le/la titulaire du diplôme fédéral de maître plâtrier dispose des connaissances théoriques et pratiques approfondies dans la construction en plâtre sec, l'isolation thermique, les travaux de crépissage et de stuc, la prévention incendie et l'insonorisation, l'organisation d'entreprise, la conduite du personnel, l'économie d'entreprise, la mercatique ainsi que la pédagogie professionnelle et du travail. De plus, il dispose des connaissances de la physique et de la chimie du bâtiment et des styles de construction.

En tant que cadre, le maître plâtrier satisfait à de hautes exigences. Il est capable de conduire une entreprise de manière indépendante. Il est généralement titulaire d'une entreprise et assume la conduite stratégique et opérationnelle d'une PME.

Il établit et calcule des offres compte tenu de toutes les questions inhérentes à la technique d'application et des matériaux, des exigences de la clientèle, de l'écologie, de la durabilité et de la conception.

La projection et la présentation de propositions de conceptions des travaux de crépissage extérieurs et intérieurs, d'isolation thermique, de stucs, de prévention incendie et d'insonorisation, comme d'ailleurs aussi la construction en plâtre sec font partie de ses activités ainsi que la planification et la préparation des processus de travail simples et complexes. Les questions d'acquisition, de logistique, de conduite du personnel, de la sécurité au travail et de la comptabilité (calcul des prix et des salaires) constituent un défi quotidien.

L'administration, la clôture des commandes et la relève des métrés, la facturation et la comptabilité, bilan inclus, font également partie de ses tâches.

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.*

<b>Objectif</b>	Obtenir le diplôme fédéral de maître plâtrier.
<b>Conditions d'admission</b>	<p>Etre titulaire d'un brevet fédéral de contremaître plâtrier constructeur à sec ou un certificat équivalent et avoir acquis les certificats des modules requis ou disposer des attestations d'équivalence.</p> <p>Justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans l'exercice de la profession de plâtrier.</p>
<b>Certification</b>	Diplôme de maître plâtrier et/ou attestations délivrées aux participants en fonction des modules suivis et réussis.
<b>Frais d'inscription</b>	<p>Entreprise cotisante <b>CPR</b><sup>1</sup> : se renseigner auprès de l'école Entreprise non-cotisante : se renseigner auprès de l'école</p> <p><b><sup>1</sup>Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour le relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</b></p> <p><i>Sous réserve de modification</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</li><li>• Tout cours débuté est entièrement dû.</li><li>• La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</li><li>• Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</li><li>• Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</li><li>• La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</li><li>• Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</li></ul>
<b>Lieu</b>	Ecole de la construction, Tolochenaz
<b>Durée</b>	La durée de la formation est d'une année et demie pour un total de 344 périodes, réparties les samedis et, sous réserve, les vendredis ou jeudis.
<b>Dates</b>	Se renseigner auprès de l'école
<b>Délai d'inscription</b>	Se renseigner auprès de l'école
<b>Aides financières</b>	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Pour d'éventuelles aides complémentaires voir le site <a href="http://www.ecole-construction.ch">www.ecole-construction.ch</a> ou contacter votre association professionnelle.
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Coordonnées en bas de la page

Module No	Titre du module	Périodes
G-T12	Histoire des styles architecturaux	40
G-W01	Connaissances commerciales de base	60
G-W02	Connaissances entrepreneuriales de base	60
G-W03	Calcul de prix	64
G-W04	Comptabilité	80
G-W05	Technique de vente et marketing	40
<b>TOTAL</b>		<b>344</b>